



**Conseil communal
Penthalaz**

Penthalaz, le 14 juin 2021

Procès-verbal N° XXI

Séance Conseil Communal du 14 juin 2021

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Christiane Chevalier, scrutatrice, M. Teixeira De Sa Aurora, scrutatrice suppléante
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h00 en la salle villageoise du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, aux municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

43 membres présents ; 4 excusés ; 1 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2021. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté **à l'unanimité**.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Il n'y a pas de courrier.

e) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

Mme Codina Cervellin Présidente, lit un message de M. Freiburghaus, absent ce soir en raison d'un départ urgent à l'étranger.

M. Didier Chapuis lit les communications de M. Freiburghaus.

1. Plan d'affectation Communal (PACom)

Le projet de PACom fera l'objet d'une séance avec la Commission d'urbanisme en date du 29 juin 2021. Celle-ci précédera l'envoi du PA communal à l'examen préalable, art. 37 LATC.

2. Plan d'affectation et projet d'extension du complexe scolaire « Le Cheminet »

Le projet d'extension du complexe scolaire du Cheminet et du Plan d'affectation offrant un cadre légal à ces futures constructions a fait l'objet d'une présentation aux propriétaires voisins, en date du 20 mai. Si l'essentiel était déjà connu des voisins de la parcelle sur laquelle est sis le bâtiment du collège, ce fut une première information officielle pour les propriétaires des bien-fonds sis en limite nord de la Place Madeleine-Chamot-Berthod. Les questions soulevées feront l'objet d'une prochaine rencontre en date du 24 juin 2021.

Le Plan d'affectation pourra être soumis à l'enquête publique cet été, selon les dispositions de l'art. 38 LATC. Une information spécifique portant les dates de ladite enquête sera adressée à tous les voisins.

3. PA Grands-Moulins

Le projet de PA, portant majoritairement sur les parcelles propriété de Fenaco, a été soumis à l'examen préliminaire, en date du 18 mars dernier. Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en visioconférence à la DGTL en date du 4 mai. Outre les représentants communaux et cantonaux, la société propriétaire et le bureau CCHE mandataire étaient en ligne. Le Municipalité et l'ARGDV se sont accordées pour que ce périmètre soit inscrit en tant que site d'importance régionale dans le Système de gestion des zones d'activités (SGZA).

4. Réaménagement de l'interface de la Gare de Cossonay – Penthalaz

En partenariat avec la Direction générale de la mobilité et des routes, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs conseils, Christe&Gygax, appuyé des bureaux Perret-Gentil, ingénieurs civils et Profil Paysage, architectes paysagiste, pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface.

Une convention de subventionnement à hauteur de 50% a été établie avec le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

5. Jardins potagers communautaires – Quartier des Cèdres

Le syndic et les service technique ont été approchés afin de savoir quelles étaient les possibilités de créer un ou des jardins communautaires dans le quartier des Cèdres.

Si l'idée présentée entre pleinement dans le cadre du Développement durable, les dispositions du Plan de quartier La Loettaz-Barges du 16 juin 2005 ont été présentées d'emblée. Le périmètre définit notamment « une aire de verdure et d'arborisation » et « une aire de vergers » en limite Est. Seule « l'aire de verdure et d'arborisation » pourrait permettre la création de jardins potagers. Quoi qu'il en soit, l'accord du propriétaire à tout aménagement de ce type est requis.

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. François Bachmann : 3 questions concernant le PA Le Cheminet :
 - a) Le plan mentionné dans la convention de construction du collège est-il le même que celui dans le planning. M. Didier Chapuis pense que oui.
 - b) Selon le planning de la convention, un retard de 4 à 5 mois est déjà visible. M. Chapuis répond qu'il avait déjà communiqué son sentiment d'une planification ambitieuse au COPIL de l'ASIVEnoge et confirme qu'il y a du retard. M. Yves Jauner rapporte que le COVID a provoqué partiellement ces retards.
 - c) Quand et comment le conseil, la commission d'urbanisme, etc. pourront-ils amener leurs remarques sur ce plan d'affectation ? M. Chapuis répond qu'il ne sait pas comment les commissions seront impliquées dans ce projet.
- M. Sébastien Borgeaud : pose une question sur le projet des jardins des Cèdres. Si les initiateurs du projet reçoivent l'accord du propriétaire pour le mettre en œuvre ce dernier sera-t-il mis à l'enquête public ? Les voisins pourront-ils se prononcer sur ce sujet ? M. Didier Chapuis répond que la manière légale dans cette situation sera suivie selon les règlements régissant ces questions. Si une mise à l'enquête est nécessaire, elle sera faite.

Il n'y a plus de question.

M. Didier Chapuis, municipal

Piscine

Cette année la piscine fête ses 60 ans. Toujours en raison des mesures sanitaires nous n'allons pas pouvoir mettre sur pied un événement pour la fêter. Toutefois la municipalité a décidé d'offrir à toutes les citoyennes et citoyens de la commune nés en 1961 des entrées pour la piscine et un cocktail de bienvenue au restaurant. Un courrier a été envoyé récemment.

Restaurant de la piscine

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que les nouveaux gérants de la piscine sont M. et Mme Yves et Isabelle Fumat. Restaurateurs bien connus de la région, puisqu'ils ont tenu successivement le restaurant de la Venoge sur le site des anciennes câbleries, l'auberge communale d'Eclépens et jusqu'à très récemment le Casque d'or à Gollion.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

Ajerco

L'assemblée a eu lieu le 6 mai 2021. Le préavis modifiant les statuts et les comptes 2020 ont été acceptés.

Asicope

L'assemblée a eu lieu le 31 mars 2021. Le préavis pour l'adhésion des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville à l'Asicope et les comptes 2020 ont été acceptés.

ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

L'assemblée a eu lieu le 31 mars 2021. Le préavis pour le crédit d'étude des nouveaux bâtiments sur les parcelles 109 et 688 de Penthalaz et les comptes 2020 ont été acceptés.

L'ASIVenoge et la commune ont tenu 3 séances de travail avec le groupe pluridisciplinaire Ferrari pour le projet du Cheminet. Les premiers travaux d'étude se font sur la partie Ecole bâtiment Cheminet.

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

SDIS région Venoge

L'assemblée a eu lieu le 20 avril. Le préavis pour les comptes 2020 a été accepté.

Le 29 juin prochain aura lieu une assemblée extraordinaire pour 2 préavis relatif au règlement du SDIS et tarification ainsi que le règlement du personnel du SDIS.

ORPC Gros-de-Vaud

L'assemblée a eu lieu le 20 avril. Le préavis pour les comptes 2020 et le règlement du personnel ont été acceptés.

ASPIC

L'assemblée a eu lieu le 21 avril. Le préavis pour les comptes 2020 et pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine ont été acceptés.

L'ouverture de la piscine est prévue au public dès le 17 juillet. Pour acheter les abonnements et billets, visitez le site www.aspicoss.ch

Informatique

La restitution de l'étude audit informatique est prévue le 28 juin pour la municipalité.

La restitution du rapport sera présentée à la commission de gestion et finance le 30 juin.

Divers

En fonction des mesures liées au covid 19, le 1^{er} août 2021 ne se fera pas avec la commune de Penthaz et Daillens. Chaque Commune organise le 1^{er} août.

Il n'y aura pas de feu d'artifice. La commune prévoit une organisation pour autant que l'on puisse le faire en respectant les mesures qui seront édictées.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yvan Rochat

Forêts

La mise de bois de feu a eu lieu le 1^{er} mai 2021, au Bas des Monts. Une quinzaine de miseurs s'étaient donné rendez-vous sous la pluie. 101 stères de bois nous attendaient après avoir été préparés par notre équipe du service extérieur que je profite de remercier au passage. M. David Corcuff officiait pendant la mise.

Résultat : 94 stères ont trouvé preneur, et aujourd'hui, le stock est à zéro !

Nous allons racheter des billes de bois (hêtre) pour fabriquer une quarantaine de stères.

Maison de Ville

Les travaux ont débuté aujourd'hui, 14 juin. La Municipalité reçoit 3 candidats le 28.06.21. La date d'ouverture devrait être en octobre 2021, sous réserve des aléas du marché des matériaux de construction.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, municipal

M. Ischi pour sa dernière intervention n'a pas de communication.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Contesse "La charte des jardins à Penthalaz ?"
2. Préavis n° 2021-48 relatif à la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste
3. Préavis n° 2021-49 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de la réalisation des nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles n°109, 121 et 688 à Penthalaz en partenariat avec l'ASIVenoge
4. Préavis n° 2021-50 relatif au Règlement du Conseil communal
5. Préavis n° 2021-51 relatif à l'Arrosage automatique du terrain de foot
6. Préavis n° 2021-52 relatif aux comptes 2020 et au rapport de gestion
7. Nomination/Dissolution de commissions
8. Propositions individuelles
9. Communications de la Présidente

M. Jauner demande une modification de l'ordre du jour avec le retrait du préavis n° 2021-51 et de le reporter au prochain Conseil.

Mme Codina Cervellin propose de conserver ce point à l'ordre du jour afin de laisser la possibilité au Conseil d'intervenir à ce sujet.

L'assemblée accepte cette manière de pratiquer et l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

1. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Contesse « La charte des jardins à Penthelaz ? »

M. Freiburghaus étant absent, c'est M. Didier Chapuis qui lit la réponse de la Municipalité. Voici un bref résumé de la réponse.

La Charte des jardins constitue, selon le texte de présentation, un engagement moral, de la part des propriétaires privés, d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc. Pour cela elle édicte des recommandations, devenant engagements de la part des signataires : utiliser le moins possible de pesticides, préférer pour cela le désherbage thermique, renoncer aux granulés anti-limaces, planter des espèces végétales résistantes aux maladies, créer des abris pour la petite faune, et en faciliter le passage entre parcelles voisines, ne pas faire de feux de jardins, etc. Elle ne s'adresse, a priori, pas aux administrations publiques. Une fois encore, l'implication de la population aux côtés des autorités est essentielle pour sensibiliser et promouvoir de nouveaux comportements, de nouvelles habitudes, de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable. Que la Charte de jardins fasse ou non partie des projets développés par le groupe Agenda 2030 et/ou par la commission développement durable, il est impératif qu'un ambassadeur, un porteur de projet s'en saisisse. Il faudra qu'il soit convaincu de l'intérêt de cette charte et que de manière exemplaire et documentée il puisse convaincre de la portée des recommandations.

La Municipalité ne peut que vous encourager, M. Eloi Contesse ou tout autre citoyen-ne à devenir ambassadeur-drice de la Charte des Jardins.

M. Contesse étant absent ce soir, Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée. Il n'y a pas de question. La réponse de la municipalité est acceptée et l'interpellation classée par 39 oui et 2 non

La parole est au conseil. Il n'y a plus de question.

2. Préavis n° 2021-48 relatif à la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste

M. Philippe Gacond nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet. La parole est donnée au Conseil.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-48, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue de l'Ancienne-Poste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 672'000.- TTC au maximum ;
3. de financer les travaux par la trésorerie courante ;
4. d'amortir le montant des travaux de la manière suivante ;
 - a) prélèvement sur le fonds affecté eaux (9.280.820) : CHF 123'050.-
 - b) d'amortir le solde net en 20 ans à raison de CHF 25'000.- par année au maximum ;
5. d'octroyer à la Municipalité tous les pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité

3. Préavis n° 2021-49 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de la réalisation des nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles n°109, 121 et 688 à Penthelaz en partenariat avec l'ASIVENOGE

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil

✓ M. Pierre-Yves Dénéreaz demande si l'on est toujours bien dans un crédit d'étude d'avant-projet, comment les honoraires des mandataires ont été calculés et à quoi servent les divers et imprévus pour des mandataires.

M. Yves Jauner répond que le montant du crédit d'étude a été travaillé avec le BAMO, Vallat Partenaires. Les honoraires du BAMO de CHF 60'000.00 ont été ajoutés en cas de nécessité. M. Jauner ne peut pas donner le détail des frais divers et imprévus pour les 10 %, ce montant de CHF 170'000.000 concerne toutes les positions. M. Jauner ajoute que tout sera fait pour ne pas arriver à ce montant.

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

- ✓ M. Yves Jauner répond à une question qui avait été posée par M. Bachmann. Le plan figurant dans la convention de construction n'est pas le PA du Cheminet c'est l'avant-projet présenté le 19.5.2021. Le PA Le Cheminet sera à l'enquête public durant l'été. Un préavis suivra avec la mise à contribution de la commission d'urbanisme. Concernant l'implication des commissions, la municipalité a décidé de nommer une commission de construction du collège du Cheminet, qui ne participera pas aux séances du COPIL mais qui sera informée après chaque séance de l'évolution du dossier et ceci vaudra également pour la commission des finances et la commission de construction de l'ASIVenoge.
- ✓ M. Pierre-Yves Dénéreaz revient sur la convention signée entre la commune et l'ASIVenoge au point 1.1 sur la mise à disposition du terrain pour la construction. Quelles sont les limites de décisions financières que la municipalité peut engager seule. La valeur de ce terrain a-t-elle été prise en compte et que se passera-t-il si la commune de Penthalaz venait à refuser ce projet ?
Au point 4.1 il est écrit qu'il y aura qu'un seul maître d'ouvrage. La commune va engager environ 5'870'000.00 à elle seule pour ce projet, comment la commune pourra-t-elle intervenir dans les dépenses de l'ASIVenoge, cette dernière étant le seul maître d'ouvrage ?
M. Yves Jauner répond à la question concernant le terrain. Chaque commune doit mettre à disposition gratuitement du terrain pour l'enseignement obligatoire.
Concernant le fonctionnement de l'ASIVenoge, le COPIL est composé de tous les membres du comité directeur de l'ASIVenoge, de 2 personnes de la municipalité de Penthalaz et des 6 syndics de l'association. Le CODIR de l'ASIVenoge sera réduit à 3 membres, le syndic et deux autres personnes. Penthalaz est bien représenté au COPIL.
M. Didier Chapuis ajoute que bien que l'ASIVenoge est le maître d'ouvrage, un crédit de construction sera voté par l'assemblée intercommunale de l'ASIVenoge et le Conseil communal de Penthalaz. Ce projet, pour avancer, doit se faire en collaboration avec ces deux entités. Raison pour laquelle une commission de construction sera créée afin que les informations émanant du COPIL puissent être relayées via cette commission au conseil. Le conseil pourra être entendu ce qui conduira peut-être vers un chemin différent de celui suivi actuellement. La convention signée n'est pas définitive et devra peut-être être ajustée.
M. Yves Jauner ajoute que le groupe pluridisciplinaire Ferrari a reçu la mission de baisser les coûts. Dans ce sens il a déjà été décidé d'abandonner la labélisation Minergie ce qui diminuera les coûts. Le couloir entre le collège et la salle VD 1 ne sera pas fermé également dans un soucis d'économie.
M. Pierre-Yves Dénéreaz ajoute encore que selon la convention au point 4.9 il est mentionné que le mandat au BAMO sera attribué suite à une procédure de mise en concurrence sur invitation. M. Dénéreaz estime, au vu des montants importants de ce projet, d'élargir cette mise au concours.
- ✓ M. François Bachmann : se sent rassuré sur certaines dépenses. Il a renoncé à déposer un amendement ayant trouvé énormément d'erreurs factuelles dans ce préavis en le comparant avec la convention déjà signée. Il est persuadé qu'il faudrait voter ce crédit mais pas avec ce préavis.
M. Bachmann revient sur la composition du COPIL qui selon la convention sera constitué de 2 représentants de la commune de Penthalaz (pas forcément des municipaux) et des membres du CODIR de l'ASIVenoge élus à l'exécutif (membre des municipalités). Est-ce bien juste ?
M. Bachmann revient sur les erreurs ou ce qui peut porter à confusion dans le préavis :
 1. Page 3, la charge financière de la commune est de CHF 11'040'400.00 pour Penthalaz. Ce montant sera augmenté de CHF 8'000.000.00 (participation de Penthalaz dans l'ASIVenoge) ceci pour un coût total de CHF 18'000'000.00.
 2. Il est mentionné dans le préavis que le financement des études d'avant-projet sont à la charge de l'ASIVenoge, point qui est contredit dans la convention au point 3.5 : répartition 65% ASIVenoge, 35 % commune de Penthalaz.
 3. Dans le préavis, M. le syndic a laissé planer un doute sur le fait d'engager ou pas un BAMO dans ce projet. La convention quant à elle mentionne à l'article 4.9 qu'un BAMO sera mandaté avec la répartition financière 65% ASIVenoge et 35 % Penthalaz. Ce qui représente 35 % pour Penthalaz + 38 % des 65% (part de Penthalaz dans l'ASIVenoge) ce qui fait un total de plus de 60% des frais à la charge de la commune de Penthalaz.
 - 4) Paragraphe 4.3 précise qu'aucun représentant de la commune de Penthalaz ne peut aussi être représentant de l'ASIVenoge pour éviter un conflit d'intérêt. Le point 4.4 précise que le COPIL est présidé par un représentant de l'ASIVenoge. Or c'est Yves Jauner qui préside le COPIL. Ceci pose aussi un problème avec le point 4.6 qui dit que l'adjudication d'un marché doit faire l'objet d'une double signature du Président du COPIL et d'un représentant de la commune de Penthalaz.M. Bachmann propose de refuser ce préavis et invite la municipalité à revenir avec un préavis mieux fait pour accepter ce crédit d'étude.
M. Didier Chapuis répond pour la partie financière et revient sur les CHF 8'000.000.00 «supplémentaires», montant que l'on paie déjà car il est compris dans les coûts par élève. Si l'on maintient un investissement de CHF

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

21'000'000.00 pour la partie ASIVenoge il ne devrait pas y avoir d'augmentation sur ce que l'on paie déjà donc pas de charge supplémentaire pour la commune. Sur ce montant total de crédit d'étude, tous les frais sont inclus, y compris le BAMO.

M. Yves Jauner complète que cette convention a été faite en 2020 afin de définir des points et de pouvoir avancer. Dans le point 4.3 le COPIL est composé des membres de l'ASIVenoge du CODIR et 2 membres de Penthalaz. M. Jauner est à cheval puisqu'à Penthalaz et Président de l'ASIVenoge il estime que ce point pourrait être rediscuté, il pourrait se retirer et laisser la place à une autre commune. M. Jauner pense que certains points de la convention pourraient être revus et corrigés. Le travail effectué avec le groupe Ferrari permettra peut-être de diminuer les chiffres dans tous les cas, ils vont être affinés.

L'ASIVenoge va payer CHF 125'000 pour le PA le Cheminet, montant qui va revenir à la commune

- ✓ M. Pierre Zurbrugg pense que le rôle du conseil n'est pas de décider du projet mais d'en être un garde-fou et d'évaluer si l'on peut donner sa confiance à la Municipalité et la laisser aller de l'avant avec cette construction. M. Zurbrugg estime, concernant la gouvernance de ce projet, que la commune de Penthalaz doit garder un rôle de leader vu l'investissement financier prévu. Il estime que la commune de Penthalaz doit être également voire majoritairement représentée au COPIL, pas dans le but d'imposer ses idées mais de défendre les intérêts de Penthalaz.

M. Zurbrugg trouve la réfection du Verger pas claire. Il pense qu'il serait préférable d'en faire 2 bâtiments, 2 entités l'une avec la salle de gym et la cantine et l'autre avec le Verger existant ceci, afin de limiter les coûts en supprimant les inter-dépendances et en rénovant le Verger existant par la suite si nécessaire.

Le bâtiment du Cheminet, à 100 % à la charge de la commune, avait déjà bénéficié d'une nouvelle isolation sur sa façade est. M. Zurbrugg est donc surpris des montants importants prévus dans ce préavis pour ce poste.

M. Zurbrugg estime que ce projet n'est pas une contrainte. Il doit être pris pour une opportunité pour notre commune. Il encourage la municipalité et tous les intervenants à trouver des synergies pour rentabiliser au mieux l'occupation des locaux scolaires, très souvent sous-utilisés. M. Zurbrugg estime que le COPIL doit améliorer sa communication autour de ce projet pour convaincre les différentes communes d'aller de l'avant.

M. Yves Jauner répond que le groupe EO architectes est venu avec des chiffres que le groupe pluridisciplinaire Ferrari doit affiner pour diminuer les coûts. Si le bâtiment du Cheminet ne doit pas être touché il restera tel quel. Côté ouest, des travaux devront être fait. EO architectes n'est pas allé dans le détail ce n'était pas leur mandat. M. Jauner est rassuré et a toute confiance en l'équipe Ferrari qui a déjà bien diminué les coûts.

M. Didier Chapuis précise que les travaux de l'enveloppe du Cheminet, chiffrés à CHF 2'000'030.00 seront refacturés à l'ASIVenoge est compris dans l'investissement des CHF 780'000.00 de charges annuelles. Il rappelle qu'on est dans l'étude et que c'est à ce moment que les questions de connections entre bâtiments vont être revues. Si pour des raisons techniques on fera face à des obligations, les professionnels viendront convaincre le conseil.

M. Yves Jauner rappelle qu'il y a aussi des questions pratiques dans ces projets de connections et cite par exemple le potentiel que l'on perdrait si on ne connectait pas le Verger avec la nouvelle salle de gym. On pourrait évidemment séparer ces bâtiments pour des questions d'économies. Le nombre de salles de gym dépend du nombre de classes. La contrainte majeure pour l'ASIVenoge, c'est qu'il faut 8 classes.

- ✓ Mme Corinne Borgeaud demande ce qu'il va se passer le jour où une commune ne peut pas financièrement assumer les contraintes du canton (constructions de salle de gym, etc)

M. Yves Jauner répond qu'il a connaissance d'un cas similaire au niveau de l'AJERCO, certaines communes ayant renoncé à construire une garderie ne pouvant l'assumer financièrement, ce qui entraîne le mécontentement des habitants qui quittent les communes.

M. Didier Chapuis rappelle que c'est différent pour l'école obligatoire que les communes doivent financer. M. Chapuis est conscient que c'est la commune de Penthalaz qui fait le plus gros effort mais estime que c'est supportable pour notre commune. Des négociations devront être entreprises avec les autres communes membres.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp remercie la commission des finances et M. Chapuis pour son état des lieux. Elle regrette toutefois que l'on n'ait pas pris en compte les futurs projets du développement du centre de la localité. Elle aimerait savoir si le projet très détaillé par EO architectes va être suivi ou s'il peut encore subir des transformations. Elle estime qu'il faut diminuer un maximum les coûts, que si la connexion du bâtiment du Verger avec la nouvelle salle de gym semble évidente, elle ne voit pas l'intérêt de connecter les 8 nouvelles classes au bâtiment du Cheminet. Les jeunes élèves du primaire restant globalement toujours dans la même salle de classe. De plus le réaménagement de la place de sport avec le déplacement d'une piste d'athlétisme en bon état pourrait être évité et permettrait ainsi quelques économies.

M. Didier Chapuis répond qu'il a bien entendu, le message et bien compris et que la municipalité va travailler dans ce sens-là.

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

- ✓ M. Bernard Morel répond à M. Bachmann qui appelait à refuser le préavis. La commission des finances appelle, elle à accepter ce préavis. La commission a bien compris les engagements financiers qui devront être supporté par la commune comme l'a expliqué M. Chapuis. M. Morel rappelle que si ce projet devrait être fait ailleurs, Penthalez devrait également y participer et ces coûts existeraient de toute façon. La commission y a vu une opportunité pour la commune de s'engager dans ce projet et non une contrainte. Le manque de locaux, pour le sport, avait déjà été relevé lors des premières séances de la démarche participative.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalez,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-49, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser à la Municipalité à engager une dépense de CHF 656'250.- en vue de la participation au crédit d'étude pour la réalisation des nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles n°109 et 688 à Penthalez, de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs sur la parcelle 121 du Centre communal du Verger en partenariat conventionné avec la Commune de Penthalez ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever CHF 200'000.- sur le fond de réserve administration générale, compte 9.282.100 ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le solde, soit CHF 456'250.- sur le fond de réserve pour écoles, sports et jeunesse, compte 9.282.500 ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante.

Le préavis est passé au vote est accepté par 37 oui ; 1 non ; 4 abstentions

4. Préavis n° 2021-50 relatif au Règlement du Conseil communal

M. Daniel Traini nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalez,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-50, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'abroger le règlement du Conseil communal daté du 29 août 2016 ;
2. d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement du Conseil communal ;
3. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par les instances cantonales concernées.

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité

M. Daniel Traini répond à une question qui lui avait été posée sur l'économie qui pourrait être réalisée avec l'envoi des documents par courriel. Après un petit calcul bien réfléchi, le coût annuel pour l'envoi des documents aux conseillers se monte environ à CHF 16'000.00. Une goutte d'eau dans le budget de la commune mais un bon exemple pour notre environnement.

Mme Codina Cervellin remercie la commission et particulièrement M. Traini pour avoir obtenu du canton le droit d'envoyer une convocation par courriel.

5. Préavis n° 2021-51 relatif à l'Arrosage automatique du terrain de foot

M. Jauner Yves a fait la demande de retirer ce préavis en attente de réponses complémentaires de la part du canton. Madame la Présidente donne toutefois la parole à l'assemblée.

- ✓ M. Sébastien Borgeaud remercie la municipalité qui a entendu le point de vue du FC Venoge et demande s'il sera possible d'intégrer le FC Venoge aux prochaines discussions. Ceci dans le but de ne pas se retrouver avec une proposition que ne corresponde pas aux besoins du club.

Il n'y a pas d'autre question.

6. Préavis n° 2021-52 relatif aux comptes 2020 et au rapport de gestion

Mme Patrizia Ponti nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil

- ✓ M. Daniel Traini revient sur un point de la page 10 du rapport de la commission et sur le problème avec un collaborateur. Il se dit content que tout ceci soit derrière mais s'inquiète d'éventuelles nouvelles revendications. Il espère qu'il n'y a pas de soucis avec la gestion du personnel et que si c'était le cas des mesures soient prises. M. Didier Chapuis répond que c'est un sujet très sensible et que la sphère privée des personnes doit être respectée. Actuellement, tout a été fait dans les « règles de l'art ».

- ✓ M. François Bachmann : remercie la commission pour son rapport. Une question concernant l'eau. Que va-t-on faire pour le réseau d'eau et que va-t-il nous coûter pour régler le problème du Chlorothalonil. M. Pierre-André Ischi rappelle que l'on achète de l'eau à Lausanne pour diluer la nôtre et que l'on continuera l'année prochaine.

M. Bachmann n'a pas de question sur la dilution mais aimerait connaître les ébauches de solutions techniques pérennes envisagées, rappelant que 2 ans nous ont été octroyés pour trouver une solution.

M. Didier Chapuis Didier répond que ces 2 ans est le délai octroyé aux communes qui n'ont pas mis de solution en place. Penthaz n'est donc pas concerné l'eau est aux normes.

Pour ce qui est des coûts pour Penthaz une réflexion se fait pour une arrivée d'eau de Boussens au réservoir de Monjoux. Ces coûts seront répartis entre les communes de Bussigny, Daillens et Penthaz qui possèdent ce réservoir en commun. Un montant de CHF 1'800'000.00 est disponible dans un fonds de réserve dédié à l'eau.

M. Pierre-André Ischi précise que l'eau de Lausanne est prise sur la conduite de Prémoudavaux qui sera abandonnée dans un certain temps. Raison pour laquelle l'eau viendra de Boussens sur Montjoux. La commune de Daillens qui n'a rien mis en place pour son taux de Chlorothalonil étudie cette question, entreprendra les travaux puis la répartition sera faite entre les communes.

- ✓ M. Antonio Gatto revient sur la confidentialité demandée par Didier Chapuis au sujet du rapport de gestion et demande, ce qui pose problème dans ce rapport à ce sujet. M. Chapuis répond qu'il n'a aucune remarque à formuler et faisait référence au PV de ce soir.

- ✓ M. Borgeaud Sébastien : revient sur la pré-conclusion du rapport de gestion et demande ce qui pose problème à la gestion sur la redistribution des contributions sportives.

Mme Patrizia Ponti répond que dans les comptes il y a divers postes qui attribuent des subventions au foot à la gym, etc, puis un gros poste divers et subventions qui n'est pas détaillé. C'est sur ce compte que la gestion aimerait des explications car il représente un gros montant dans lequel est compris le remplacement des cibles qui avait fait l'objet d'un préavis.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp revient sur l'achat de l'eau à la ville de Lausanne qui représente 48 % de notre consommation. Le taux de chlorothalonil lors des derniers contrôles était à 25ncg/L sur une moyenne de 100 autorisée. La municipalité va-t-elle abaisser la dilution afin de limiter la quantité d'eau achetée à Lausanne et ainsi diminuer le prix de l'eau. M. Ischi répond que M. Duperrex, fontainier se penche sur cela mais qu'il ne s'agit pas de juste fermer un robinet. Il n'y a pas de convention avec la ville de Lausanne et pas de quota minimum à acheter.

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

Il n'y a plus de questions. Mme Codina Cervellin relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-52, ouï le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2020 se soldant par un excédent de revenus de CHF 413'205.36 avant l'écriture finale ci-dessous et après attributions obligatoires aux fonds de réserve
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - L'attribution au fonds suivant :
 - 9.281.431 Renouvellement véhicules CHF 100'000.-
 - Les amortissements suivants :
 - 9.146.01.09 Remplacement des cibles à 300 mètres CHF 66'700.-
 - 9.143.01.43 Achat parcelle 127 CHF 235'000.-
 - Dons suivants :
 - 151.365.9 Etablissements hospitaliers du Nord vaudois CHF 5'000.-
 - 151.365.9 Ensemble hospitalier de la Côte CHF 5'000.-
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 1'505.36 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité

7. Nomination/Dissolution de commissions

Ce conseil étant le dernier de cette législature, il n'y aura pas de nomination de commission, ce point ayant été traité lors de l'installation des nouvelles autorités communales le 8 juin 2021

Les présidents de groupes sont invités à chercher des membres pour une prochaine commission construction scolaire et para scolaire. M. Didier Chapuis précise que cette commission sera mise en fonction rapidement au début de la législature.

M. Yves Jauner demande si toutes les commissions ad hoc sont bien dissoutes au 30 juin 2021. Mme la Présidente confirme.

8. Propositions individuelles

- ✓ M. Pierre-André Ischi prend congé du conseil communal. Il est entré au conseil en 1998 et a rejoint l'exécutif en 2011. Il remercie ces collègues de la municipalité ou tout n'a pas toujours été facile mais ou finalement tout c'est bien passé.
- ✓ M. Yvan RoCHAT prend lui congé du conseil pour la deuxième fois puisqu'il avait déjà quitté la municipalité en 2014 après 14 ans de municipalité pour revenir et repartir pour 5 ans. Il remercie toutes les personnes avec qui il a pu travailler, débattre. Un grand merci aux collègues de la municipalité pour ce bout de changement parcouru ensemble et bon vent à vous tous.
- ✓ M. Didier Chapuis remercie l'assemblée pour la confiance dans les votes de ce soir et souhaite le meilleur à ces collègues sortants.
- ✓ M. Sébastien Borgeaud : a été interpellé par des parents d'enfants membres du foot concernant le parking du terrain. Chaque samedi, une quantité impressionnante de motards viennent s'entraîner sur cette place mettant la sécurité des enfants en péril. Peut-on faire quelque chose pour ce problème ?
M. Didier Chapuis répond que cette problématique a déjà été évoquée dans le passé, ceci va être repris.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp prend la parole pour remercier Mme Codina Cervellin, présidente sortante qui quitte le conseil après 3 ans à ce poste pour entrer à la municipalité.

9. Communications de la Présidente

Dates à venir

- 1^{er} juillet entrée en vigueur des nouveaux membres du Conseil sauf pour les délégués AIEE qui restent en fonction jusqu'au mois de septembre
- 27 septembre séance de préparation du conseil

PV Conseil Communal séance du 14 juin 2021

- 4 octobre conseil communal

Les conseillers de la prochaine législature sont priés de compléter le formulaire pour l'envoi des documents par courriel.

Mme la Présidente revient sur cette législature qui a été riche en débats. 52 préavis ont été traités, 11 conseillères et conseillers ont quitté le conseil durant la législature. Elle remercie tous les conseillères et conseillers pour leur engagement. Revient sur cette fin de législature compliquée par la covid et remercie notre huissier ainsi que tous les employés communaux qui ont œuvré pour le bon déroulement des conseils dans le respect des mesures sanitaires. Remercie avec un magnifique bouquet de fleurs la secrétaire pour son travail.

Mme la Présidente termine ce conseil en offrant à chaque membre de quoi se désaltérer, agrémenter d'un paquet de flûtes et de truffes et laisse aux membres le choix du moment pour en profiter tout en respectant les mesures sanitaires. Elle passe la parole une dernière fois au conseil.

- ✓ Mme Chevalier Christiane remercie Mme Codina Cervellin pour cette charmante attention et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp précise encore pour les conseillers de la prochaine législature que les conseillers devront se munir de leur ordinateurs portable et qu'aucune prise ne sera mise à disposition.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt le conseil à 21h55.

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp